

Jean Launay et la réforme des collectivités

Député PS du Lot et président de l'association des élus du Lot, Jean Launay (notre photo) a vécu en direct le 92e congrès des maires de France qui vient de s'achever.

« Il s'est tenu dans des circonstances exceptionnelles marquées par l'inquiétude forte que suscitent les projets de réforme proposés par le gouvernement, note Jean Launay. Le Congrès constate que les maires et les présidents de communautés sont aujourd'hui dans une situation à la fois inédite et particulièrement difficile. Confrontés à la crise, ils doivent en effet, dans un contexte de plus en plus contraint, se mobiliser pour en amortir les conséquences économiques et sociales. Dans le même temps, le gouvernement engage deux réformes qui les concernent directement portant, d'une part, sur leur principale ressource fiscale, à savoir la taxe professionnelle,



et, d'autre part, sur les collectivités territoriales. »

Jean Launay indique que « le Congrès en a appelé ainsi au gouvernement et au Parlement, pour que la place et le rôle des communes dans l'organisation territoriale de la République et leur fonction irremplaçable de proximité soient préservés, que la libre administration des collectivités locales soit respectée et confortée, et que leur autonomie fiscale et l'évolution de leurs ressources soient garanties dans la durée. Et il a demandé instamment à l'État qu'il prenne d'avantage en considération les attentes des élus qui, en métropole comme outre-mer, veulent participer à l'évolution et au développement équitable et durable des territoires urbains et ruraux et qu'il préserve les services publics ».

Le député du Lot est formel : « les maires ont demandé que l'autonomie fiscale des communes et des communautés et l'évolution de leurs ressources soient garanties dans la durée car ils redoutent que la réforme, certes nécessaire, de la taxe professionnelle, et l'évolution des concours financiers de l'État ne mettent durablement en péril les moyens financiers et fiscaux des collectivités locales au détriment des ménages ».